



BUDGET PRIMITIF 2022

Note de synthèse

Les dispositions prévues par la loi NOTRE relatives à la publicité des budgets et des comptes obligent les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics à joindre à leur budget et au compte administratif une « note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » de ces documents. (cf. l'article 107).

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique le budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de LA FARLEDE afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Il est nécessairement équilibré et vaut autorisation d'exécution.

Le CCAS de LA FARLEDE n'a pas d'emprunt en cours. Il n'a pas de dettes d'investissements.

LE CONTEXTE :

- Conflit en Ukraine
- Augmentation des prix de l'énergie et autres matières premières : impact sur le budget des ménages, des entreprises et des collectivités territoriales
- Inflation
- Augmentation de la population farlédoise et vieillissement de la population
- Mutation et précarisation de la société
 - Accélération de la dématérialisation des démarches administratives
 - Problématique de l'accès au logement et du maintien dans le logement (des ménages modestes, des jeunes)
 - Isolement social
 - Evolution des structures familiales (progression des familles monoparentales plus exposées au risque de pauvreté et aux problématiques d'accès et maintien dans le logement)
- Contexte budgétaire contraint : l'objectif de hausse contenue des dépenses de fonctionnement des collectivités est réaffirmé pour 2022

AR Préfecture
83-268300944-20220407-008C_2022-DE
Reçu le 12/04/2022
Publié le 12/04/2022

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Les orientations budgétaires pour 2022 devront prendre en compte les enjeux sociaux liés aux conséquences de la crise sanitaire tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

C'est dans ce contexte que le CCAS va poursuivre en 2022 son action générale de prévention et de développement social de proximité dans la Commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Reconduction :

- Les dispositifs d'aides et secours seront prolongés
- Les manifestations chères aux seniors seront maintenues (semaine de l'âge d'or, repas de Noël), des après-midi thé dansant pour les plus de 70 ans seront organisés au printemps en remplacement du repas printanier.
- La pratique d'une activité physique étant bénéfique pour préserver l'autonomie des seniors, des balades Farlédoises seront planifiées
- Des ateliers prévention santé seniors (marche active seniors, sophrologie, habitat etc.) et des ateliers de prévention bucco-dentaire pour les enfants des classes de CP seront également prévus
- Les ateliers numériques (ateliers débutant à destination des seniors et ateliers « démarches administratives » pour tous public) seront reconduits
- Soutien en direction des jeunes ayant des difficultés d'insertion professionnelle : bourse au permis, subvention versée à la mission locale de la vallée du Gapeau

Ce qui change en 2022 :

- Une aide financière accordée aux réfugiés ukrainiens
- Aménagement de deux logements pour l'accueil des familles ukrainiennes : achat de mobiliers et électroménagers
- Le repas printanier des seniors sera remplacé par des après-midi thé dansant
- La livraison de deux programmes locatifs sociaux en 2022 dont une résidence multigénérationnelle COMPLICITY

AR Prefecture

083-268300944-20220407-008C_2022-DE
Reçu le 12/04/2022
Publié le 12/04/2022

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

La section de fonctionnement

❖ Les dépenses de fonctionnement (222 088.00€)

Elles concernent toutes les dépenses à engager pour le bon fonctionnement du service public, ainsi que les actions sociales relevant de la politique sociale facultative.

Dépenses de fonctionnement		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	74 468.15€	75 364.44€	23 878.87€	55 340.05€	57 740.00€
012	Charges de personnel	101 423.09€	105 857.19€	110 898.84€	113 991.59€	117 512.00€
65	Charges de gestion courante	124 630.08€	128 127.30€	112 456.95€	30 234.81€	42 924.00€
66	Charges financières	0€	0€	0€	0€	0€
67	Charges exceptionnelles	0€	369.55€	0€	0€	0€
Total dépenses réelles		300 521.32€	309 718.48€	247 234.66€	199 566.45€	218 176.00€
042	Opération d'ordre de transfert entre section	17 090.60€	9771.90€	9258.86€	10 869.52€	3 912.00€
Total dépenses de fonctionnement		317 611.92€	319 490.38€	256 493.52€	210 435.97€	222 088.00€

➤ Les charges à caractère général s'élèvent à 57 740.00€ dont :

- 38 702 € affectés au poste « fêtes et cérémonies » afin d'organiser les manifestations prévues par le CCAS (repas de Noël des seniors, semaine de l'âge d'or, sortie au marché de Noël, thé dansant) et de prévoir l'acquisition de bons cadeaux de Noël, cadeaux de Noël distribués aux enfants de famille en situation de précarité et coffrets cadeaux maison de retraite.
- 6757€ affectés au poste « contrats de prestations de service » pour le financement :
 - de l'action de prévention à la santé bucco-dentaire pour les élèves scolarisés en classe de CP (1 500€)
 - des ateliers numériques à destination des seniors et des ateliers « démarches administratives » ouverts à tous (3700€)
 - du contrat de prestation de service avec la mission locale relatif à l'accueil d'un jeune en service civique dans le cadre des ateliers numériques (647€)
 - d'un atelier intergénérationnel (500€)
 - du contrat abonnement RGPD/SICTIAM (350€)
- La somme restante de 12 281€ affectés au financement des charges d'administration générale (frais d'assurance responsabilité civile, acquisition de fournitures administratives,

JP. Prefecture
Reçu le 12/04/2022
Publié le 12/04/2022

maintenance informatique, etc.), des dépenses liées au plan canicule, aux collations offertes lors des ateliers, aux transports collectifs etc.

➤ Viennent ensuite les dépenses constituées par les charges de personnel, pour un montant de 117 512.00€ :

Deux agents sont employés à temps complet au CCAS et un agent est employé à 91.42%.

Outre le GVT (glissement vieillesse technicité), une ligne spécifique pour les astreintes est inscrite en cas de déclenchement du plan canicule.

➤ Les « autres charges de gestion courante » s'élèvent quant à elle à 42 924.00€ dont :

- la subvention versée à la Mission locale du Coudon au Gapeau (17 518€)
- les aides et secours destinés aux farlédois en situation de précarité (bons alimentaires, colis de première nécessité, aides au règlement des frais de cantine, aides au transport scolaire...), le dispositif « bourse au permis de conduire », les aides délivrées aux réfugiés ukrainiens (20 700€)
- la contribution au SICTIAM qui assure l'accès aux logiciels informatiques (4 702€)
- charges diverses de gestion courante (4€)

➤ Enfin, les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 3 912€. Ces dotations sont versées à la section investissement du budget du CCAS.

❖ **Les recettes de fonctionnement (222 088.00€)**

Pour 2022, le BP de fonctionnement s'équilibre à 222 088.00€ soit une baisse de 17.67% (-47 686€) par rapport au BP 2021.

Recettes réelles de fonctionnement		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BUDGET 2022
013	Atténuation de charges	765.00€	1932.00€	1512.00€	0€	1487.00€
70	Produits des services	8 899.00€	6034.00€	8285.00€	6 322.00€	6300.00€
74	Dotations et participations	298 016.00€	297 125.00€	285 110.00€	206 893.00€	156 740.00€
75	Produits de gestion courante	0€	0.45€	1.13€	0.52€	0.47€
77	Produits exceptionnels	6.92€	296.32€	74.31€	0€	0€
Total des recettes réelles de fonctionnement		307 686.92€	305 387.77€	294 982.44€	213 215.52€	164 527.00€
Résultat de fonctionnement reporté		40 319.67€	30 394.67€	16 292.06€	54 780.98€	57 560.53€
Total des recettes de fonctionnement		348 006.59€	335 782.44€	311 274.50€	267 996.50€	222 088.00€

Elles sont constituées :

- d'une subvention municipale, d'un montant de 153 290.00€
- de subventions accordées par le Département du Var au titre de la constitution des demandes d'aide sociale, d'APA et de RSA pour un montant de 3450€
- du résultat de fonctionnement de l'année écoulée de 57 560.53€
- du tiers des produits de concessions et redevances funéraires encaissées par la commune pour un montant de 6300€
- de produits divers de gestion courante 0.47€
- atténuation de charges 1487€

La section d'investissement

❖ Les dépenses d'investissement (106 310.18€)

Elles sont principalement réparties sur les postes budgétaires suivants : concessions et droits similaires (2000€), installations générales, agencements (20 000€), matériel de bureau et informatique (30 000€), mobilier (48 000€) et autres immobilisations corporelles (6 310.18€). Les dépenses ainsi inscrites visent à voter le budget en équilibre, règle imposée par la comptabilité publique locale.

❖ Les recettes d'investissement (106 310.18€)

Elles sont constituées principalement :

- du solde d'exécution reporté de l'exercice 2021 d'un montant de 102 054.18€
- des recettes d'ordre correspondant aux amortissements des immobilisations corporelles provenant de la section de fonctionnement (3912€)
- de la FCTVA 2022 (344€)

AR Prefecture

083-268300944-20220407-008C_2022-DE
Reçu le 12/04/2022
Publié le 12/04/2022